

Licence 3 générale ... questions!

Par **Elea**, le **27/04/2006** à **09:41**

Bonjour à tous!)))

j'ai fait une recherche sur le forum avant de poster, mais je n'ai rien vu qui correspondait à mes questions...

donc, l'an prochain, si tout se passe bien, je dois passer en L3...

dans ma fac, nous devons choisir entre L3 privé ou L3 public...

or je n'ai aucune idée précise ni de ce que je veux faire plus tard ni de quelle spécialité

prendre l'an prochain étant donné que pour le moment j'aime bien les matières des

2spécialités!

récemment j'ai appris que, dans d'autres facs, il existait une L3 générale...

je voudrais donc savoir votre avis et vos expériences sur cette L3 générale ainsi que les facs préparant à cette L3 générale.

voilà en attendant quelques infos, je vous remercie d'avance...

bonne journée :wink:

Par **Yann**, le **27/04/2006** à **10:49**

A Nancy la spécialisation se fait en M1. Cependnat en L3 tu peux déjà faire une préorientation par le choix de tes options.

Mais de toute façon il te faudra choisir l'un des deux et tant que t'es pas décidé sur ce que tu veux faire après, ça risque de ne pas être facile. Mon conseil ce sera de prendre en fonction

de tes résultats si les deux te plaisent. Sinon tu peux venir à Nancy :wink:, mais ça va te beaucoup te changer de la région PACA.

Par **akhela**, le **27/04/2006** à **10:49**

chez moi à Strasbourg, en L3 il n' y a pas de mention spécialisée "privé" ou "public"

voilà le programme de L3 (en fait tout le programme de licence):

[url]http://www-urs.u-

strasbg.fr/cgi/fr/formations/pdf/Licence%20Droit%20et%20études%20européennes.pdf[/url]

j'ai fait ma licence avant le passage au LMD (l'an dernier) et il y a eu quelques changements depuis: le concept chez nous c'est que tu vois toutes les matières (ou presque) en CM mais

que tu n'approfondis en TD que les matières dans lesquels tu souhaite te spécialiser. Les mentions "public" ou "privé" n'apparaissent qu'en M1, mais là encore avec la possibilité (quoique simple possibilité en M1 alors qu'en L3 s'était une obligation) de prendre des matières en CM de la mention opposée à ton choix (plus un mention "droit générale", si tu choisis une mention "public" par exemple tu feras obligatoirement des matières de public en TD et en CM en plus de ces matières tu auras le choix entre des matières de public ou de privé)

Par **Elea**, le **27/04/2006** à **11:11**

:))

[b:15jnipc6]Merci[/b:15jnipc6] tous les 2 pour vos réponses (et la rapidité à répondre) Image not found or type unknown

j'ai regardé le programme L3 à la fac de Nancy , ca a l'air intéressant)... et oui Yann ca doit

changer de ma région PACA mais bon faut voir du pays des fois! lol Image not found or type unknown je peux quitter
:wink:

mon ciel bleu (avec un peu de tristesse quand même je l'avoue!) Image not found or type unknown enfin bon...

akhela j'ai regardé le lien , les matières sont aussi intéressantes...puis j'aime bien le fait qu'il y ait des options telles que "droit allemand des biens ou des obligations" (étant d'origine allemande!)

si j'ai d'autres questions plus précises je vous en fait part!

bonne journée!

Par **akhela**, le **27/04/2006** à **11:59**

si le droit allemand t'intéresse regarde également à la fac de Strasbourg, il y a un diplôme de juriste d'affaire franco-allemand (bon niveau d'allemand obligatoire). Par contre dans ce cas il n'y a quasiment aucun choix d'option

Par **Pisistrate**, le **27/04/2006** à **22:46**

Mon conseil serai de choisir en fonction de ce que tu veux faire plus tard :

- Si tu veux travailler dans le notariat, être avocat spécialisé dans le droit de la famille ou autres droits privés, être juriste en entreprise... alors le droit privé est certainement ce qui

convient le mieux.

- Si tu veux travailler aux impôts, au Trésor Public, bref que tu envisages globalement de travailler dans la fonction publique... alors choisis le droit public.

C'est un conseil très général, il va sans dire qu'il faut prendre en compte ce que tu as déjà étudié par le passé et ce que tu étudieras après ta licence. Tu peux aussi tout simplement choisir ce qui te semble le plus simple, sachant qu'en principe aucune porte ne te sera réellement fermée.

Par **sanremo34**, le **18/05/2006** à **13:07**

Etant donné que tu es de la région PACA mais je ne sais pas d'où exactement, saches qu'à Nice nous avons en L3 le choix entre public et privé mais aussi mi public-mi privé. Ce que de nombreux étudiants ne sachant pas encore ce qu'ils veulent faire plus tard m'ont dit vouloir choisir.

Va sur le site de la fac de droit de Nice et tu auras toutes les infos concernant les différentes filières et leur contenu.

Bon courage à toi !

Par **Elea**, le **18/05/2006** à **14:19**

:)

merci beaucoup! c'est très gentil! Image not found or type unknown

je vais alors de ce pas y faire un tour !

;)

je vous tiendrai au courant! Image not found or type unknown

Par **alva**, le **22/08/2006** à **16:02**

Je suis en grand deprime

je m'inscri en 3eme annee droit Bordeaux4!

Alors j'ai

1er semestre 2semestre

DT civil meme matiere
dt du travail mm

dt des affaires mm
procedure civile mm
libertes fdmentales mm
Dt internatal pbc mm
Dt administratif mm
Histoire fiscal
anglais mm
et il faut choisir 2 matieres en TD 5 en unite complementaire

donne moi un avis stp !Moi aussi je vais faire IEJ!

Par **mathou**, le **22/08/2006** à **16:19**

:wink:

Faut pas déprimer pour les études voyons Image not found or type unknown

Je ne comprends pas trop la présentation de tes matières, est-ce que c'est :

- [b:1wii11oz]1er semestre :[/b:1wii11oz]
- droit civil
- droit du travail
- droit des affaires
- procedure civile
- libertés fondamentales
- droit international public ?
- droit administratif
- histoire
- anglais

[b:1wii11oz]- 2ème semestre : [/b:1wii11oz]

- droit civil
- droit du travail
- droit des affaires
- procedure civile
- libertés fondamentales
- droit international public ?
- droit administratif
- fiscal
- anglais

Image not found or type unknown

Soigne ta présentation si tu veux qu'on puisse t'aider au mieux Alva. Pas de langage SMS ni

d'abréviation trop violente, merci

:wink:

Image not found or type unknown

Concernant le choix des matières, je serais tentée de dire droit civil et droit du travail en fondamentales, et droit des affaires, procédure civile, fiscal, droit international public et ce que tu veux en complémentaire... Mais je ne suis pas certaine.

Par **Amandine33**, le **26/08/2006 à 11:26**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum et il se trouve que je suis également à Bordeaux 4, et que le

choix de mes matières fondamentales et options m'est aussi difficile. Image not found or type unknown

Je souhaiterai entamer l'année prochaine un Master 1 Carrières judiciaires, et tenter un peu plus tard le concours d'entrer à l'Ecole de la Magistrature et devenir à terme juge (d'instruction notamment) ou procureur. Pour cela, je voudrais effectuer le meilleur choix dans mes enseignements dès maintenant. ET je me pose quelques questions...

Est-ce nécessaire de prendre Procédure civile en matière fondamentale avec TD?

Est-ce que le Droit du Travail est une matière qui me servira de manière principale, dans la suite de mon cursus?

L'Histoire du droit des contrats et des sûretés peut-elle être une matière utile pour la compréhension du cours de Droit civil, ou utile pour une éventuelle épreuve de culture G?

ET enfin, Le Droit des Libertés fondamentales est-elle une matière à choisir en TD?

:oops:

Je ne sais pas si tout est clair Image not found or type unknown, mais si vous passez par là, j'aimerais vraiment votre avis et vos conseils.

:wink:

Merci par avance!! Image not found or type unknown

A bientôt! :))

:wink:

:wink:

:wink:

Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **26/08/2006** à **12:04**

Je vais répondre par copié collé dans l'ordre c'est plus simple.

[quote:3dxviy8z]Est-ce nécessaire de prendre Procédure civile en matière fondamentale avec TD?[/quote:3dxviy8z]

Pour moi vu ton projet pro : OUI c'est même indispensable (même si personnellement j'ai détesté cette matière).

[quote:3dxviy8z]Est-ce que la Droit du Travail est une matière qui me servira de manière principale, dans la suite de mon cursus? [/quote:3dxviy8z]

Je ne pense pas (en particulier si tu veux faire juge d'instruction ou procureur), par contre il est toujours intéressant d'en connaître un minimum pour un magistrat ça lui ouvre des horizons qu'il ne connaît pas (il est fonctionnaire).

[quote:3dxviy8z]L'Histoire du droit des contrats et des sûretés peut-elle être une matière utile pour la compréhension du cours de Droit civil, ou utile pour une éventuelle épreuve de culture G?[/quote:3dxviy8z]

Je pense que cela peut t'être utile pour les concours.

[quote:3dxviy8z]ET enfin, Le Droit des Libertés fondamentales est-elle une matière à choisir en TD?[/quote:3dxviy8z]

Pour la magistrature je pense que oui.

Par **Amandine33**, le **27/08/2006** à **11:08**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide. Ton point de vue va m'aider énormément dans mes choix, et confirme pour certaines réponses ce que d'autres personnes m'avaient déjà conseillé.

:))

Merci beaucoup! 

A bientôt